

ETAT DE LA DETTE

A 2.1 à A 2.9

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2021	Montant des tirages 2021	Montant des remboursements 2021		Encours restant dû au 31/12/2021
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					15 050 022,68									
1641 Emprunts en euros (total)					15 050 022,68									
60136208632	CREDIT AGRICOLE	17/10/2005	17/10/2005	17/01/2006	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,36 %	3,360	3,403	EUR	T	P	O	A-1
60155046724	CREDIT AGRICOLE	24/11/2005	06/06/2006	06/06/2007	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4,4 %	4,400	4,400	EUR	A	P	O	A-1
20700002	CAISSE D'EPARGNE	03/01/2007	19/07/2007	19/07/2008	920 000,00	F	Taux fixe à 5,08 %	5,080	5,080	EUR	A	C	O	A-1
A7507108	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2007	29/12/2008	29/12/2009	950 000,00	F	Taux fixe à 4,11 %	4,110	4,110	EUR	A	P	O	A-1
20500036	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2004	18/02/2005	18/02/2006	700 000,00	F	Taux fixe à 3,9 %	3,900	3,900	EUR	A	P	O	A-1
20500052	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2004	10/03/2005	10/03/2006	725 000,00	F	Taux fixe à 3,98 %	3,980	3,980	EUR	A	P	O	A-1
20600119	CAISSE D'EPARGNE	15/11/2005	14/06/2006	14/06/2007	1 673 000,00	F	Taux fixe à 4,36 %	4,360	4,360	EUR	A	P	O	A-1
20600260-Ligne 002	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2006	21/12/2007	21/12/2008	300 000,00	F	Taux fixe à 4,89 %	4,890	4,890	EUR	A	P	O	A-1
20600260-Ligne 001	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2006	23/07/2007	23/07/2008	650 000,00	F	Taux fixe à 5,04 %	5,040	5,040	EUR	A	C	O	A-1
60122009299	CREDIT AGRICOLE	03/11/2004	08/11/2004	08/02/2005	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,21 %	4,210	4,277	EUR	T	P	O	A-1
60108994137	CREDIT AGRICOLE	05/01/2004	09/01/2004	09/04/2004	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,56 %	4,560	4,639	EUR	T	P	O	A-1
MON013863EUR	DEXIA CL	16/11/1998	16/11/1998	01/02/2002	1 356 796,25	F	Taux fixe à 5,4 %	5,400	5,400	EUR	A	P	O	A-1
MON524566EUR	SFIL CAFFIL	16/12/2013	01/01/2017	01/02/2019	290 512,50	F	Taux fixe à 3,67 %	3,670	3,721	EUR	T	C	O	A-1
5682524 ex 9473511	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2018	01/01/2019	25/02/2019	420 875,00	F	Taux fixe à 2,3 %	2,300	2,320	EUR	T	C	O	A-1
5682424 ex 9330504	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2018	01/01/2019	05/03/2019	762 500,00	F	Taux fixe à 3,72 %	3,720	3,772	EUR	T	C	O	A-1

MONS26171EUR	SFIL CAFFIL	20/06/2008	01/07/2018	01/07/2019	476 437,50	C	Taux fixe 4,2% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	4,200	4,200	EUR	A	C	O	B-1
18924	SOCIETE GENERALE	21/12/2005	20/12/2018	20/03/2019	210 338,95	V	(Euribor 3M + 0,025)-Floor - 0,025 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
18928	SOCIETE GENERALE	20/12/2005	27/12/2018	27/03/2019	114 562,48	V	(Euribor 3M + 0,025)-Floor - 0,025 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de résorénte (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					15 050 022,68									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX										A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2021 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2021 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
MONS26171EUR	SPIL CAFFIL	476 437,50	317 625,00	1	9		Taux fixe 4,2% à barrière 6% sur Euribor 12M(Positive)	Taux fixe 4,2% à barrière 6% sur Euribor 12M(Positive)	34 318,83	Taux fixe 4,2% à barrière 6% sur Euribor 12M(Positive)	4,20	15 563,63		6,17
TOTAL (B)		476 437,50	317 625,00									15 563,63		6,17
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		476 437,50	317 625,00									15 563,63		6,17

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 31/12/2021.

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 669.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17					
	% de l'encours	93,83%					
	Montant en euros	4 829 863 €					
	Nombre de produits	1					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	6,17%					
	Montant en euros	317 625 €					
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	IV
	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture						
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2021	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)
										Montant des commissions diverses
										Primes payées pour l'achat d'option
										Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)										
Taux variable simple (total)										
Taux complexe										
Total		0,00					0,00		0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap .

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		IV – ANNEXES	IV
			A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)																
Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profit d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2021	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annulé de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profit (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166																
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166																
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit sur la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du 2166 sont équilibrées.

(2) Pour les opérations de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qualifié

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *« à lire »*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'opération de remboursement anticipé due relative à l'emprunt qualifié.

(11) Indiquer A pour amortissement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'annexe 66111 + intérêts réglés à l'échéance + (intérêts obsolètes) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'annexe 668.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME			A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 31/12 DE L'EXERCICE	ANNUITE PAYEE AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

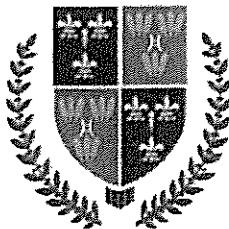
IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

A 3 -
METHODES
UTILISEES POUR LES
AMORTISSEMENTS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mil quinze, le seize décembre, à 19 heures 00.

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 10 décembre 2015, s'est rassemblé à l'Espace Victor Hugo sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS : M. André VEYSSIERE Maire, M. Frédéric NICOLAS, Mme Séverine LEVE, M. Michel ADAM, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Adjoint au Maire. Mme. Sandra ROZOTTE, Mme Martine GESELL, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Marie-Line BOUCHAUT, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme. Julie SANS, Mme. Corinne LANGLES, M. Van Phuoc TRAN, Mme Véronique POISSON, M. Gérard BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Janine LOPEZ, M. Faouzi GUELLIL, M. Robert ANDRE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY, Conseillers municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Ana PEREIRA, représentée par M. André VEYSSIERE
M. Abdelaziz GUEMICHE, représenté par M. Quentin GESELL
M. Fradiques MENDES-FERREIRA représenté par Mme Sandra ROZOTTE
M. Malet DRAME, représenté par M. Abderrahman FERCHICHI
Mme. Amel SRAIDI représentée par Mme Marie-Line BOUCHAUT
Mme. Sarah BOUZID représentée par M. Faouzi GUELLIL
M. Michel DELPLACE représenté par M. France BOULAY

ABSENTS :

Mme. Ghislaine JENNER
Mme Khadija ID HAMOU
Mme Marcelle DELMARQUETTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric NICOLAS

N° 2015/131

Budget Principal- Procédure des immobilisations

Le Conseil municipal en séance du 16 décembre 2015,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment dans ses articles L.2321-2 27° et R.2321-1,

VU la délibération n°2010/242 du Conseil municipal du 16 décembre 2010 relative à la fixation des durées d'amortissement des immobilisations-Budget principal de la commune ;

VU l'annexe jointe à la délibération susmentionnée relative aux immobilisations amortissables-durées d'amortissements ;

VU le rapport de présentation afférent à la présente délibération,

CONSIDERANT que l'amortissement est une procédure comptable qui annuellement permet de constater forfaitairement, la dépréciation ou amoindrissement de la valeur des immobilisations en vue de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L 2321-2-27 du CGCT, les amortissements constituent des **dépenses obligatoires** pour les communes de plus de 3500 habitants et plus ainsi que les établissements publics,

CONSIDERANT que l'amortissement implique d'une manière générale, un étalement s'effectuant sur une durée de vie théorique ou d'utilisation prévisible de biens amortissables. Les durées d'amortissement d'immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT l'amortissement pratiqué à Dugny est linéaire (*les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien*) à partir de l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels

CONSIDERANT que sur le plan comptable et budgétaire, l'écriture donne lieu à une dépense d'ordre en fonctionnement et une recette d'ordre en investissement,

CONSIDERANT que par ailleurs, selon l'article R. 2321-1 du CGCT les biens concernés par l'amortissement sont :

- Les biens meubles, tels que les mobiliers, matériels de bureau (*compte 2184*), véhicules (*comptes 2182*) ;
- Les biens immeubles productifs de revenus. Sont donc amortissables à ce titre, les biens enregistrés sur les comptes 2114, 2132, 2142 ;
- Les immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes 202 correspondant aux frais d'études, d'élaboration ou révision des documents d'urbanisme (*compte 2031*) et non suivis de réalisation, correspondant aux frais de recherche et de développement (*compte 2031*) et aux logiciels (*2051*) et autres immobilisations incorporelles (*compte 208*)

CONSIDERANT la procédure d'amortissement actuellement en cours au sein de la Ville de Dugny,

CONSIDERANT qu'il convient à ce jour de conforter ladite procédure, tout en actualisant la liste des immobilisations amortissables,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL L'UNANIMITE

Article 1^{er} :

DIT que le seuil unitaire TTC déterminant l'amortissement des immobilisations sur un an est maintenu à **700 euros** pour les immobilisations corporelles ou incorporelles du budget principal communal

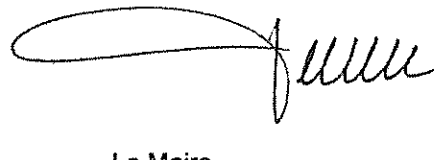
Article 2 :

CONFORTE les durées d'amortissement et **COMPLETER** la liste des immobilisations amortissables désignées en annexe jointe de la délibération n° 2010/242 du Conseil municipal du 16 décembre (*selon nouvelle annexe jointe*).

Article 3 :

AUTORISER monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme



Le Maire

Délibération rendue exécutoire.

+ Dépôt à la Préfecture le :
25/12/2015

+ Publication et/ou notification le :
.....

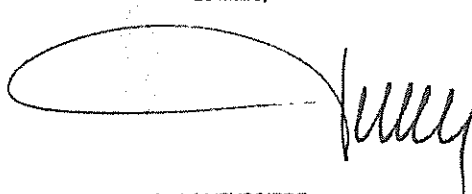
Document certifié conforme

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours contre une décision du Conseil municipal pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera soit :

+ à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
+ deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Maire,



André VEYSSIERE

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
ETAT DES PROVISIONS
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deca duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) : 700,00€	
Article budgétaire	Biens ou catégories de biens amortis :	Durée d'amortissement (en années)
20	Immobilisations incorporelles	
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'annonce	
2031	Frais d'études	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion	5
204	Subventions d'équipement versées	
20411	Subventions d'équipement aux organismes publics : Etat	5
20412	Subventions d'équipement aux organismes publics : Régions	5
20413	Subventions d'équipement aux organismes publics : Départements	5
20414	Subventions d'équipement aux organismes publics : Communes	5
20415	Subventions d'équipement aux organismes publics : Groupement de collectivité	5
20416	Subventions d'équipement aux organismes publics : Etablissements et services rattachés	5
20417	Subventions d'équipement aux organismes publics : Autres établissements publics locaux	5
20418	Subventions d'équipement aux organismes publics : autres organismes publics	5
selon délibération n° 2010/242 du 16/12/2010 du Conseil municipal relative à la fixation des durées d'amortissement des immobilisations du budget principal communal		
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5
20441	Subventions d'équipement en nature : organismes publics	5
20442	Subventions d'équipement en nature : personnes de droit privé	5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, logiciels, droits et valeurs	2
21	Immobilisations corporelles	
212	Agencements et aménagements de terrains	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
ETAT DES PROVISIONS
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	
AMORTISSEMENT	Seul unitaire en deca duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) : 700,00€	
Article	Biens ou catégories de biens amortis :	Durée d'amortissement (en années)
budgétaire		
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15
215	Installations, matériel et outillages techniques	
2151	Réseaux de voirie	20
2152	Installations de voirie	20
21531	Réseaux d'adduction d'eau	20
21532	Réseaux d'assainissement	20
21533	Réseaux câblés	20
21534	Réseaux d'électrification	20
21538	Autres réseaux	20
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15
21571	Matériel de voirie roulant	10
21578	Autres matériels et outillage de voirie	10
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10
218	Autres immobilisations corporelles	
	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2181		
2182	Matériel de transport	10
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10

**ETAT DES
PROVISIONS – A4
ETALEMENT DES
PROVISIONS – A5**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2021	Montant total des provisions constituées	Montant total des reprises	Solde
------------------------	-------------------------	--------------------------------------	--	--	----------------------------	-------

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES

Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges au titre de 2 procès	60 000,00 €	01/01/2021	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	- €
Total provisions semi-budgétaires	60 000,00 €		60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	- €

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
[...]						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

NEANT

**EQUILIBRES DES
OPÉRATIONS
FINANCIÈRES –
A 6.1 ET A 6.2**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		940 000,00	I 937 851,97
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		940 000,00	937 851,97
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	940 000,00	937 851,97
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	937 851,97	1 508 159,59	1 224 493,75	3 670 505,31

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 286 967,58	III 2 082 232,96
Ressources propres externes de l'année (a)		1 250 000,00	1 501 849,30
10222	FCTVA	1 000 000,00	1 096 310,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	405 539,30
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		5 036 967,58	580 383,66
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	45 080,00	45 078,33
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 497,00	6 496,54
28128	Autres aménagements de terrains	41 067,00	34 775,51
281318	Autres bâtiments publics	227,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	1 915,00	1 241,95
28152	Installations de voirie	42 819,00	39 386,89
281533	Réseaux câblés	6 671,00	2 757,75
281534	Réseaux d'électrification	8 223,00	8 222,97
281538	Autres réseaux	19 008,00	19 007,03
281568	Autres matériels, outillages incendie	126,00	125,73
281571	Matériel roulant	24 840,00	28 388,69
281578	Autre matériel et outillage de voirie	7 070,00	7 069,95
28181	Installations générales, aménagt divers	3 559,00	3 558,33
28182	Matériel de transport	22 700,00	22 059,54
28183	Matériel de bureau et informatique	127 270,00	121 612,68
28184	Mobilier	57 591,00	56 592,31
28188	Autres immo. corporelles	200 337,00	184 009,46
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 421 967,58	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 082 232,96	0,00	0,00	2 955 559,96	5 037 792,92

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	3 670 505,31
Ressources propres disponibles	IV	5 037 792,92
Solde	V = IV – II (3)	1 367 287,61

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

**ETAT DE
VENTILATION DES
DEPENSES ET
RECETTES DES
SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT
– A7.1.1 ET A7.1.2**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

(1)

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
022	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
023	Virement à la section d'investissement	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	
	[...]	
73	Impôts et taxes	
	[...]	
74	Dotations et participations	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

(En application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

(1)

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° [...]		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
020	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	

**ETAT DES
DEPENSES ET
RECETTES
ASSUJETTIS A LA
TVA - A7.2.1 ET
A7.2.2**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA	A7.2.1
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

(1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
Total des dépenses réelles		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	
	[...]	
73	Impôts et taxes	
	[...]	
74	Dotations et participations	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
Total des recettes réelles		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
Total des recettes d'ordre		

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° [...]		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
Total des dépenses réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation	

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
Total des recettes réelles		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

**ETAT DE
VENTILATION DES
DEPENSES ET
RECETTES DE LA
TEOM – A7.3.1 ET
A7.3.2**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations provinciales	
	[...]	
014	Atténuations de charges	
	[...]	
Total des dépenses réelles		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
	[...]	
Dotations et participations reçues		
	[...]	
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
Total des recettes réelles		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
	Acquisitions d'immobilisations	
	[...]	
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Opération d'équipement n° [...]	
	Autres dépenses éventuelles	
	[...]	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	[...]	
	[...]	
040	Opérat° ordre trans...	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
	Dotations et subventions reçues	
	[...]	
	Autres recettes éventuelles	
	[...]	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	[...]	
	<i>Total des recettes réelles</i>	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

**ETAT DE
VENTILATION DES
DEPENSES LIEES A
LA GESTION DE LA
CRISE SANITAIRE
DU COVID-19 –
A7.4.1 ET A7.4.2**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	
	[...] 8042 - Gardiennage sur 4 sites de la ville pour le contrôle des gestes barrières	133 506,67
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
Total des dépenses réelles		133 506,67
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		133 506,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
	[...]	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
	[...]	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	
	[...]	
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Opération d'équipement n° [...]	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	[...]	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES - A8

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**DETAIL DES
OPERATIONS POUR
COMPTE DE TIERS -
A9**

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	[...]Intitulé de l'opération :	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :	Total (4)
	DEPENSES (a)					
[...] (5)		NEANT				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire						
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c) (6)						
Dépenses nettes (a – c)						
	RECETTES (b)					
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)						
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d) (6)						
Recettes nettes (b - d)						

(1) Ouvrir un cadre par operation pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

**VARIATION DU
PATRIMOINE-
A 10.1 A A 10.5**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
[...]				
Acquisitions à titre gratuit				
[...]				
Mise à disposition				
[...]				
Affectation	NEANT			
[...]				
Mises en concession ou affermage				
[...]				
Divers				
[...]				
TOTAL GENERAL				

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
[...]							
Cessions à titre gratuit							
[...]							
Mise à disposition							
[...]							
Affectation							
[...]							
Mises en concession ou affermage							
[...]							
Mise à la réforme							
[...]							
Divers							
[...]							
TOTAL GENERAL							

**OPERATIONS LIEES
AUX CESSIONS –
A 10.3**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

**VARIATION DU
PATRIMOINE (ART
L.300-5 DU CODE DE
L'URBANISME) –
A 10.4 ET A 10.5**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
[...]				
Acquisitions à titre gratuit				
[...]				
Mise à disposition				
[...]				
Affectation				
[...]				
Mises en concession ou affermage				
[...]				
Divers				
[...]				
TOTAL GENERAL				

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
[..]							
Cessions à titre gratuit							
[..]							
Mise à disposition							
[..]							
Affectation							
[..]							
Mises en concession ou affermage							
[..]							
Mise à la réforme							
[..]							
Divers							
[..]							
TOTAL GENERAL							

**ETAT DES
TRAVAUX EN REGIE
- A.11**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
	[...]		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
	[...]		
72	Travaux en régie		
	[...]		
TOTAL GENERAL			I

NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles	
	[...]	
23	Immobilisations en cours	
	[...]	
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	%

**EMPLOIS DES
CREDITS
COMMUNAUTAIRES
DANS LE CADRE DE
LA SUBVENTION
GLOBALE - A12**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)
Libellé du fonds européen géré :

I – AU TITRE DES MESURES GERÉES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES
RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
[...]		
TOTAL		

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire*)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
[...]				
Total des aides versées				

DEPENSES

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire**)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
[...]					

II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE***
RECETTES

Article (1)	Montant
[...]	
TOTAL	

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
[...]				
TOTAL				

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

B – ENGAGEMENTS

HORS BILAN

**ETATS DES
EMPRUNTS
GARANTIS PAR LA
COMMUNE – B1.1 ET
B1.2**

IV - ANNEXES										IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS										B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT										

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2021	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					24 441 148,02 €	17 010 363,89 €											196 860,50 €	919 977,21 €
IMMOBILIERE 3F	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 637 000,00 €	1 606 616,50 €	40	A	V	Livret A + 0.6	2.85%	V	Livret A + 0.6	1.10%	A-1		18 012,50 €	30 883,16 €
IMMOBILIERE 3F	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	723 000,00 €	657 278,51 €	25	A	V	Livret A + (-0.2)	2.05%	V	Livret A + (-0.2)	0.30%	A-1		1 733,57 €	20 579,12 €
IMMOBILIERE 3F	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	240 000,00 €	203 962,00 €	40	A	V	Livret A + (-0.2)	2.05%	V	Livret A + (-0.2)	0.30%	A-1		625,89 €	4 688,45 €
IMMOBILIERE 3F	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 796 000,00 €	1 518 019,81 €	31	A	V	Livret A + 0.6	2.35%	V	Livret A + 0.6	1.10%	A-1		17 131,64 €	39 402,17 €
IMMOBILIERE 3F	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 276 000,00 €	1 130 626,96 €	41	A	V	Livret A + 0.6	2.35%	V	Livret A + 0.6	1.10%	A-1		12 688,90 €	21 091,57 €
IMMOBILIERE 3F	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	235 000,00 €	193 274,32 €	31	A	V	Livret A + (-0.2)	1.55%	V	Livret A + (-0.2)	0.30%	A-1		597,06 €	5 746,36 €
IMMOBILIERE 3F	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	231 000,00 €	199 395,48 €	41	A	V	Livret A + (-0.2)	1.55%	V	Livret A + (-0.2)	0.30%	A-1		611,53 €	4 448,46 €
IMMOBILIERE 3F	2020	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 694 455,99 €	4 410 307,92 €	28	A	F	Taux fixe à 0.68 %	0.68%	F	Taux fixe à 0.68 %	0.68%	A-1		30 959,47 €	142 555,45 €
SA HLM FRANCE HABITATION	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 142 024,55 €	961 954,18 €	16	A	V	Livret A + 1.20121	1.95%	V	Livret A + 1.20121	1.70%	A-1		17 406,35 €	61 220,41 €
EFDIS SA HLM	2007	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 420 000,00 €	457 382,16 €	6	A	V	Livret A + 0.45	3.20%	V	Livret A + 0.45	0.95%	A-1		5 090,56 €	78 486,02 €
SA D'HLM TOIT ET JOIE	1987	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	362 828,66 €	52 993,98 €	3	A	V	Livret A + 0.52	4.94%	V	Livret A + 0.52	1.02%	A-1		724,26 €	18 012,15 €
SA D'HLM TOIT ET JOIE	1987	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 140 318,65 €	166 552,50 €	3	A	V	Livret A + 0.52	4.94%	V	Livret A + 0.52	1.02%	A-1		2 276,25 €	56 609,62 €
SA D'HLM TOIT ET JOIE	1987	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 345 757,42 €	196 558,45 €	3	A	V	Livret A + 0.52	4.94%	V	Livret A + 0.52	1.02%	A-1		2 686,34 €	66 808,36 €

SA D'HLM TOIT ET JOIE	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 635 113,98 €	1 404 183,36 €	20	T	V	Livret A + 0.6	0,34%	V	Livret A + 0.6	1,09%	A-1		15 824,28 €	64 428,68 €
SA D'HLM TOIT ET JOIE	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 609 506,38 €	1 381 333,63 €	20	T	V	Livret A + 0.6	0,34%	V	Livret A + 0.6	1,09%	A-1		15 566,77 €	63 380,26 €
SA HLM MAISON DU CIL	2014	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	467 443,00 €	420 018,21 €	42	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,84%	A-1		7 911,09 €	7 608,15 €
SA HLM MAISON DU CIL	2014	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 820 059,00 €	1 570 675,44 €	32	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,84%	A-1		29 784,64 €	39 305,12 €
SEINE ST DENIS HABITAT	2007	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 914 420,00 €	154 463,29 €	1	A	V	Inflation INSEE hors tabac	1,54%	V	Inflation INSEE hors tabac	3,02%	A-2		8 139,00 €	152 330,95 €
SEINE ST DENIS HABITAT	2018	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	552 220,39 €	424 767,19 €	9	A	V	Livret A + 0.6	1,95%	V	Livret A + 0.6	1,10%	A-1		9 110,40 €	42 432,75 €
TOTAL GENERAL					24 441 148,02 €	17 010 363,89 €											196 860,50 €	919 977,21 €

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour en fin, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge escomptée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégoriser d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire PCS 101507/C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A - €
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B - €
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 1 116 837,71 €
Provisions pour garanties d'emprunts	D - €
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 1 116 837,71 €
Recettes réelles de fonctionnement	II 23 990 741,56 €

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II 4,66%
--	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**ETAT DES CONTRATS DE
CREDIT BAIL -**

B1.3

**ETAT DES CONTRATS DE
PARTENARIAT PUBLIC
PRIVE – B1.4**

**ETAT DES AUTRES
ENGAGEMENTS – B1.5**

**ETAT DES ENGAGEMENTS
RECUES – B1.6**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
[...]	:									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumuli.

NEANT

IV – ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS			
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE			B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
[.]									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement relatif à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre du dit part. (à compléter)

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
	[...]						
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
	[...]						
Au profit d'organismes privés (1)							
	[...]						
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	[...]						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	[...]						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	[...]						
	Engagements reçus des entreprises						
	[...]						
TOTAL							

**LISTE DES
CONCOURS
ATTRIBUES A DES
TIERS EN NATURE
OU EN SUBVENTIONS
B1.7**

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(ARTICLE L.2313-1 DU CGCT)

Article	Objet	Nom de l'association	Nature juridique de l'association	Montant de Subvention 2021
Sport (40/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Association Bouliste Dugnysienne (A.B.D)	Loi de 1901	6 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Dugny Boxing 93	Loi de 1901	7 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Club Sportif et de Loisirs de Dugny (CSLD)	Loi de 1901	2 200 €
6574	Subvention de fonctionnement	Esprit Vif 93	Loi de 1901	4 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Taekwondo Dugny (TKD)	Loi de 1901	5 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny - section KARATE	Loi de 1901	6 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny - section JUDO	Loi de 1901	6 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Athle Le Bourget - Drancy - Dugny Olympique (ABDO)	Loi de 1901	7 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Sporting Club Dugnysien (Football)	Loi de 1901	75 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Foot à 7	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Foot o'comores	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Tennis club de Dugny	Loi de 1901	15 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Team supermoto racing	Loi de 1901	1 000 €
		Sous-Total (1)	Loi de 1901	137 700 €
Culture (30/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Association Solidarité Pour L'Afrique et Ailleurs (A.S.P.A.A)	Loi de 1901	1 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Les délices de Nini	Loi de 1901	800 €
6574	Subvention de fonctionnement	Culturelle Jeunesse et Sports Dugnysienne	Loi de 1901	1 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Au Cœur de la Jeunesse (ACJ)	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	La Bourgetine	Loi de 1901	2 000 €
		Sous-Total (2)	Loi de 1901	6 800 €
Amicale des copropriétaires (025/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale des propriétaires de l'Hermitage	Loi de 1901	400 €
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale des locataires "Saint-Exupéry"	Loi de 1901	800 €
		Sous-Total (3)	Loi de 1901	1 200 €
Education (20/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	CAMELIA	Loi de 1901	500 €
		Sous-Total (4)	Loi de 1901	500 €
Santé (510/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Association départementale de défense des victimes de l'amiante de Seine-Saint-Denis	Loi de 1901	100 €
6575	Subvention de fonctionnement	Prévention routière	Loi de 1901	200 €
6575	Subvention de fonctionnement	Association française contre les myopathies	Loi de 1901	700 €
6574	Subvention de fonctionnement	Horizon Cancer	Loi de 1901	400 €
6574	Subvention de fonctionnement	Vie libre 93	Loi de 1901	300 €
6574	Subvention de fonctionnement	Femmes solidaires de Dugny	Loi de 1901	800 €
6574	Subvention de fonctionnement	Walid mon combat pour marcher	Loi de 1901	1 500 €
		Sous-Total (5)	Loi de 1901	4 000 €
Social (520/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Croix Rouge Française	Loi de 1901	4 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Secours Catholique réseau mondial caritas	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Espoirs jeunes	Loi de 1901	150 €
6574	Subvention de fonctionnement	Ensemble, aidons nos prochains	Loi de 1901	2 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Solimed (victimes incendie en Algérie)	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Secours populaire (victimes incendie en Grèce)	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Croix rouge française (victimes séisme en Haïti)	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Unicef (fournitures et services élémentaires en Afghanistan)	Loi de 1901	2 000 €
		Sous-Total (6)	Loi de 1901	11 650 €
Patriotique (025/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	Fédération des anciens combattants en Algérie (FNACA)	Loi de 1901	800 €
6574	Subvention de fonctionnement	868ème Section des médaillés militaires	Loi de 1901	150 €
6574	Subvention de fonctionnement	A.C.P.G - C.A.T.M	Loi de 1901	400 €
		Sous-Total (7)	Loi de 1901	1 350 €
Vie Citoyenne / Prévention de la délinquance / Divers (520/6574)				
6574	Subvention de fonctionnement	AES Haïti	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	GRAJAR	Loi de 1901	38 000 €
		Sous-Total (8)	Loi de 1901	38 500 €
TOTAL (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7) + (8)				201 700 €

**AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET
CREDITS DE
PAIEMENT –
B2.1 ET B2.2**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour l'exercice N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au 1/01/N de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour l'exercice N (1))	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/01/2014 (2))	Crédits de paiement ouverts au 1 ^{er} janvier de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
[...]							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**B3. EMPLOI DES
RECETTES GREVÉES
D'UNE AFFECTATION
SPECIALE**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

[...] Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		[...]	
Total recettes			
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		[...]	
Total dépenses			
Reste à employer au 31/12/N :			

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

**C – AUTRES
ELEMENTS
D'INFORMATIONS**

C 1 -
ETAT DU
PERSONNEL

IV - ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021			C1

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		Emplois permanents TC	Emplois permanents TNC	Total	TIT ETPT	NON TIT ETPT	TOTAL
DGS		1		1	1		1
DGAS		2		2	2		2
DGST							
Emplois créés au titre de l'article 6-1							
Filière administrative							
Attaché hors classe	A	1		1	1		1
Attaché principal	A	2		2	2		2
Attaché	A	12		12	4	3	7
Rédacteur principal 1e classe	B	3		3	0		0
Rédacteur principal 2e classe	B	2		2	1		1
Rédacteur	B	6		6	2	1	3
Adjoint administratif principal 1er cl.	C	8		8	5	0	5
Adjoint administratif principal 2e cl.	C	27		27	17	0	17
Adjoint administratif territorial	C	52	1	52	26	5	31
Total		113	1	113	58	9	67
Filière technique							
Directeur Général des Services Techniques	A	0		0			0
Directeur des Services Techniques	A	0		0			0
Ingénieur en Chef de classe Exceptionnelle	A	0		0			0
Ingénieur en Chef de Classe normale	A	0		0			0
Ingénieur Principal	A	0		0			0
Ingénieur	A	2		2	1	1	2
Technicien principal de 1ère classe	B	2		2			0
Technicien principal de 2e classe	B	4		4	2		2
Technicien territorial	B	3		3		2	2
Agent de maîtrise principal	C	6		6	3		3
Agent de maîtrise	C	6	0	6	1	0	1
Adjoint Technique principal de 1e classe	C	12	0	12	4	0	4
Adjoint Technique principal de 2e classe	C	21	0	21	13	0	13
Adjoint Technique Territorial	C	120	5	120	62	34	96
Total		176	5	176	86	37	123
Filière Médico-Sociale, Sous Filière Sociale							
Conseiller Supérieur Socio-Educatif	A	0		0			0
Conseiller Socio-éducatif	A	0		0			0
Assistant socio-éducatif principal	B	0		0			0
Assistant socio-éducatif	B	1		1			0
Educateur en chef de jeunes enfants	B	0		0			0

Aide Opérateur des APS	C	5	0	0	5	1	0	0
Total								1
Filière Culturelle								
Conservateur du Patrimoine en Chef	A				0			0
Conservateur du Patrimoine	A				0			0
Conservateur des bibliothèques en Chef	A				0			0
Conservateur de bibliothèques	A				0			0
Attaché de conservation du patrimoine	A				0			0
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique 1e cat	A				0			0
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique 2e cat	A				0			0
Professeur d'Enseignement Artistique H.C.L.	A				0			0
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	3			3	0	0,45	0,45
Assistant qualifié de Conservatoire H.C.L.	B				0			0
Assistant qualifié de conservatoire 1e cl	B				0			0
Assistant qualifié de conservatoire 2e cl	B				0			0
Assistant de conservation Principal de 1ere classe	B				0			0
Assistant de conservation Principal de 2e classe	B				0			0
Assistant de conservation	B	1			1	1		1
Assistant d'Enseignement artistique principal de 1e classe	B	12			12	5,05	0	5,05
Assistant d'Enseignement artistique principal de 2e classe	B	7			7	1,5	4,35	5,85
Assistant d'enseignement artistique	B	10			10	0	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1e cl	C	2			2	2	0	2
Adjoint du Patrimoine Principal de 2e cl	C	1			1			0
Adjoint du Patrimoine de 1e cl	C	1			1			0
Adjoint du Patrimoine de 2e cl	C	1			1			0
Total		38	0	0	38	9,55	5,8	15,35
Filière Animation								
Animateur Principal de 1e classe	B				0			0
Animateur Principal de 2e classe	B				0			0
Animateur	B	5			5	4		4
Adjoint d'animation principal de 1e cl	C	2			2			0
Adjoint d'animation principal de 2e cl	C	6		0	6	5	0	5
Adjoint d'animation territorial	C	35		6	41	11,6	18	29,6
Total		48	6	6	54	20,6	18	38,6
Filière Police Municipale								
Directeur de Police Municipale	A				0			0
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1e classe	B				0			0
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2e classe	B				0			0
Chef de Service de Police Municipale	B	1			1			0
Chef de Police Municipale	C				0			0
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	C	1			1	1		1
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	11			11	4		4
Garde Champêtre Chef Principal	C				0			0
Garde Champêtre Chef	C				0			0
Garde Champêtre Principal	C				0			0
Total		13	0	0	13	5	0	5
Total Général		470	12	476	205,15	92,8		297,95

C1.2 - FORMATION DES ELUS

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
[...]	

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

NEANT

**C 2 - LISTE DES
ORGANISMES DANS
LESQUELS A ETE
PRIS UN
ENGAGEMENT
FINANCIER**

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> [..] -				
<u>Détention d'une part du capital</u> [..] -				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> [..] -				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> [..] -				
<u>Autres</u> [..] -				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

C 3.1 LISTE DES ORGANISMES

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

B3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT
EPT PARIS TERRE D'ENVOL	01/01/2016	Fiscalité additionnelle	770 229,00 €

**C 3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS CREES**

**C 3.3 – LISTE DES SERVICES
INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET
ANNEXE**

**C 3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETIS
À LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET
ANNEXES**

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]			-		

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

NEANT

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[..]						

NEANT

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
[...]			-	

NEANT

**C3.5 –
PRÉSENTATION
AGREGÉE DU
BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS
ANNEXES**

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 236 786,96	5 668 558,05	1 508 159,59	6 060 069,32
RECETTES	13 236 786,96	6 195 923,92	0,00	7 040 863,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	27 267 041,58	21 467 077,08	0,00	5 799 964,50
RECETTES	27 267 041,58	23 990 741,56	0,00	3 276 300,02

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CCAS DUGNY / N°SIRET : 26930012500011				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 005,67	2 373,58	0,00	2 632,09
RECETTES	5 005,67	746,28	0,00	4 259,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	575 750,00	430 920,95	0,00	144 829,05
RECETTES	575 750,00	469 622,56	0,00	106 127,44

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 241 792,63	5 670 931,63	1 508 159,59	6 062 701,41
RECETTES	13 241 792,63	6 196 670,20	0,00	7 045 122,43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	27 842 791,58	21 897 998,03	0,00	5 944 793,55
RECETTES	27 842 791,58	24 460 364,12	0,00	3 382 427,46
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	41 084 584,21	27 568 929,66	1 508 159,59	12 007 494,96
TOTAL GENERAL DES RECETTES	41 084 584,21	30 657 034,32	0,00	10 427 549,89

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 241 792,63	5 670 931,63	1 508 159,59	6 062 701,41
RECETTES	13 241 792,63	6 196 670,20	0,00	7 045 122,43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	27 842 791,58	21 897 998,03	0,00	5 944 793,55
RECETTES	27 842 791,58	24 460 364,12	0,00	3 382 427,46
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	41 084 584,21	27 568 929,66	1 508 159,59	12 007 494,96
TOTAL GENERAL DES RECETTES	41 084 584,21	30 657 034,32	0,00	10 427 549,89

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

C3.6 –
IDENTIFICATION DES
FLUX CROISÉS

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

**D – DÉCISIONS EN
MATIÈRES DE TAUX
DE CONTRIBUTIONS
DIRECTES –
ARRÊTÉS ET
SIGNATURES**

**D 1- DECISIONS EN
MATIÈRES DE TAUX
DE CONTRIBUTION
DIRECTES**

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						
Libellés	Bases notifiées	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'Habitation	412 605	0,00%	0,00%	0%	-	0,00%
Taxe sur le Foncier Bâti	14 206 800	-10,08%	47,37%	0%	6 800 611	38,49%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	28 277	0,27%	80,64%	0%	22 803	0,28%
TOTAL	14 647 682	-49,36%			6 823 414	38,31%

D 2 – ARRÊTÉ ET SIGNATURES

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 33.....
 Nombre de membres présents : 17.....
 Nombre de suffrages exprimés : 30.....

VOTE :
 POUR : 20.....
 CONTRE : 7.....
 ABSTENTIONS : 3.....

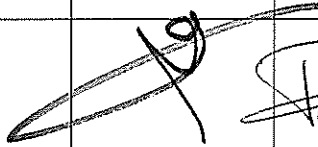
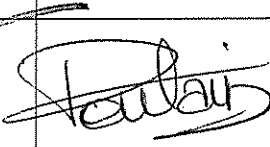
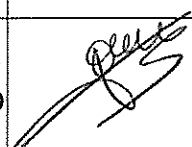
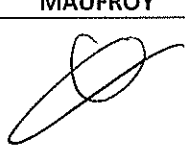
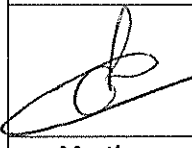
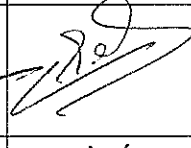
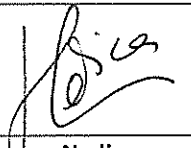
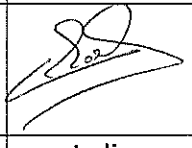
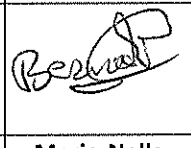
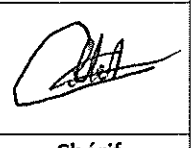
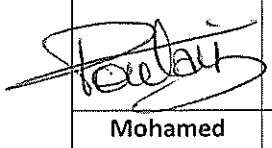
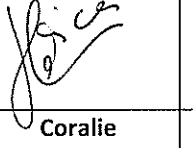
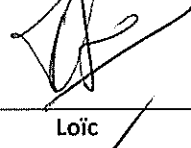
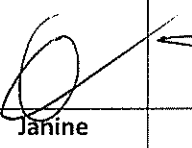
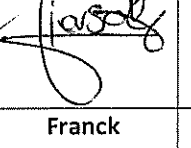
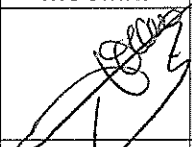
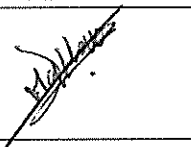
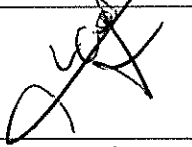
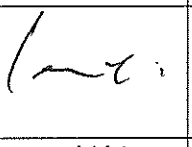
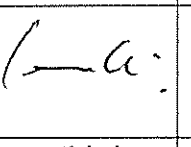
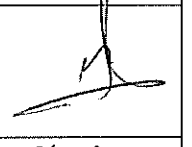
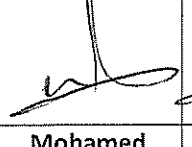
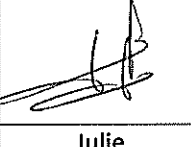
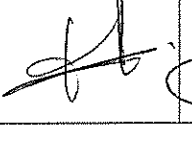
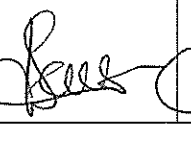
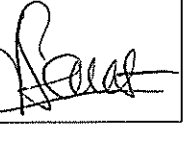
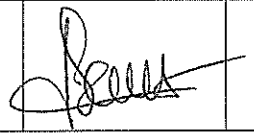
Date de la convocation : 17 juin 2022
 Présenté par le Maire, A Dugny, le 23 juin 2022

Le Maire,

Quentin GESELL

Délibéré par le Conseil Municipal, Réuni en session ordinaire
 Les Membres du Conseil Municipal,

A Dugny, le 23 juin 2022

Quentin GESELL	Samuel ALVES	Céline POULAIN	Souheib TOUMI	Sonia IFERHATEN	Thierry PICHOT- MAUFROY
					
Christine BARRETTA	Michel CLAVEL	Paola MELICA	Dominique GAULON	Jean-Albert BERNABE	Marie-Claude COLLET
					
Martine BRASSEUR	José VIOLAS	Nadia BAHI	Lydia BRUZEAU	Marie-Nella HIERSO	Chérif DIA
					
Mohamed MOUMNI	Coralie MATHEVON	Loïc GOULAMHOUSSEN	Jahine LOPEZ	Franck LECONTE	Fauzy GUELLIL
					
Sarah BOUZID	Françoise SAUVAGET	Malet DRAME	Frédéric NICOLAS	Michel ADAM	Séverine LEVE
					
Mohamed IMZLINE	Julie SANS	Karim AMIMEUR			
					

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le :
 Et de la publication le
 A Dugny, le, Le Maire,

Quentin GESELL

DIVERS

DUGNY VILLE - VILLE
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Cécile LEVIONNOIS

093005 TRES. LE BLANC-MESNIL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 12/04/2022

Population 10493
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	39
1 Balance des comptes	Etat III-1 40
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 77
4EME PARTIE : Page des signatures	78

Résultats budgétaires de l'exercice

06500 - DUGNY VILLE - VILLE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	13 236 786,96	27 267 041,58	40 503 828,54
Titres de recette émis (b)	6 195 923,92	24 094 273,53	30 290 197,45
Réductions de titres (c)		103 531,97	103 531,97
Recettes nettes (d = b - c)	6 195 923,92	23 990 741,56	30 186 665,48
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	13 236 786,96	27 267 041,58	40 503 828,54
Mandats émis (f)	5 668 558,05	22 333 366,91	28 001 924,96
Annulations de mandats (g)		866 289,83	866 289,83
Depenses nettes (h = f - g)	5 668 558,05	21 467 077,08	27 135 635,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	527 365,87	2 523 664,48	3 051 030,35
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non
personnalisés

06500 - DUGNY VILLE - VILLE

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-1 224 493,75		527 365,87		-697 127,88
Fonctionnement	6 348 203,62	2 955 559,96	2 523 664,48		5 916 308,14
TOTAL I	5 123 709,87	2 955 559,96	3 051 030,35		5 219 180,26
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	5 123 709,87	2 955 559,96	3 051 030,35		5 219 180,26

